



COMMUNIQUE DE PRESSE
Golfech, le 13 mai 2011

Signature du protocole tripartite autorisant la CLI de Golfech
à effectuer des mesures dans les eaux souterraines
de la centrale EDF de Golfech

Vendredi 13 mai 2011, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, la Commission Locale d'Information (CLI) de Golfech et le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) EDF de Golfech ont signé, pour la première fois en France, un protocole tripartite permettant à une CLI de faire réaliser des prélèvements et des analyses dans les eaux souterraines d'une centrale nucléaire EDF.

Cet accord contractuel qui constitue une première, met en œuvre les dispositions législatives de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et les préconisations du Haut Comité pour la Transparence et l'Information la Sécurité Nucléaire (HCTISN).

La CLI de Golfech pourra ainsi surveiller de manière indépendante les paramètres liés au fonctionnement de la centrale, en s'appuyant sur le Laboratoire Vétérinaire Départemental du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Les prélèvements seront programmés selon un planning annuel déterminé d'un commun accord par la CLI et le Conseil Général. Cependant, la CLI de Golfech aura la possibilité de faire réaliser un contrôle ponctuel dans le cas d'un événement survenu sur le site du CNPE, porté à sa connaissance et susceptible d'avoir une influence éventuelle sur les eaux souterraines.

Gage d'une convergence de volontés de transparence et d'information, le protocole a été signé dans la commune de Golfech, en présence de la presse, par Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne et Président de la communauté de communes des Deux-Rives, par Alexis Calafat, Maire de Golfech et Président de la CLI de Golfech, et par Caroline Bernard, Directeur du CNPE de Golfech.